62e ANNEE. — N° 8 MERCREDI 18 JANVIER 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le ministère Poincaré. — Un délai provisoire accordé aux Allemands. — Les garanties nécessaires. — Que va devenir le pacte de sécurité ? — Vers la Conférence économique de Gênes.

L'annonce seule d'un ministère Poincaré a suffi pour provoquer en Allemagne un *tollé* de formidable indignation : on devine avec raison Outre-Rhin que l'homme qui préside désormais aux destinées de la France ne se prêtera pas aux comédies.

L'indignation Allemande ne peut que déterminer les vrais Français à accueillir favorablement le retour au pouvoir de l'ancien Président de la République.

Aussi bien, cet accueil chaleureux ne fait-il pas défaut.

Naturellement, ne participe pas à la satisfaction générale une poignée d'énergumènes d'extrême-gauche qui vomit déjà à l'adresse de M. Poincaré, dans l'*Humanité*, les plus stupides insanités.

Mais qu'importent cette opposition et ces insolences ? Nos bolchevistes se sont exclus de la communauté française.

Par contre, on ne peut que regretter l'attitude du parti radical qui, tout en assurant le nouveau ministère de son appui, n'a pas cru devoir participer au pouvoir.

C'est dommage.

Dans une certaine mesure, ils ont empêché M. Poincaré d'édifier la combinaison d'union nationale qu'il s'était proposée.

Telle a été, en effet, l'intention de M. Poincaré.

L'idée de poursuivre l'union sacrée, qui seule nous a donné la victoire, ne pouvait pas ne pas venir à l'esprit de celui qui en fut le promoteur et l'ardent apôtre du premier au dernier jour de la guerre.

Aux heures graves que nous vivons, alors que la France traverse une des crises les plus décisives de son histoire, toutes les intelligences, toutes les volontés, tous les cœurs de la nation devraient s'unir pour assurer son salut.

Nous souhaitons vivement que les hésitants se décident sans tarder et donnent sans réserve leur concours au nouveau pilote.

⁂

Car il faut bien le reconnaître, l'héritage est grevé de lourdes hypothèques.

Aussi bien, la politique intérieure n'est-elle guère en jeu, mais, presque exclusivement, la politique étrangère.

Le problème des réparations a légèrement évolué durant la vacance ministérielle.

Lors de la dernière séance du Conseil Suprême, la Commission des Réparations a notifié aux délégués du Reich que les alliés accordaient un *délai provisoire* au gouvernement allemand.

Le moratorium octroyé est de 15 jours : il est destiné à permettre aux Allemands la présentation d'un programme de réformes fiscales et de paiements pour l'année 1922.

C'est seulement lorsque les dirigeants de Berlin auront apporté leur plan d'action que la Commission fixera définitivement le taux des versements.

⁂

Il est à remarquer que, pour rétablir les finances de l'Allemagne, le Conseil Suprême a parlé enfin de garanties.

On ne saurait en contester la nécessité.

Tout au plus, pourrait-on regretter qu'on s'avise si tard d'y recourir.

On connaît tous les abus qui règnent dans le fonctionnement de la Reichsbank, en particulier à quelles émissions inconsidérées de marks-papier on se livre.

On sait aussi les négligences apportées pour le vote et la perception des impôts.

On n'ignore pas non plus que les capitaux allemands émigrent en grande quantité.

Tout cela appelle des mesures de salubrité. Il sied que les Alliés appliquent aux finances du Reich un traitement énergique.

Mais encore faut-il qu'on sache exactement à quelle *maladie fiscale* on désire d'abord remédier. Le mal est complexe en effet. Veut-on réaliser en premier lieu l'équilibre budgétaire ? Ou préfère-t-on avant tout accomplir la réforme monétaire ? A moins qu'on ne souhaite commencer par redresser la balance des paiements.

Suivant le but poursuivi immédiatement, les procédés varieront. Il importe donc que les Alliés sachent bien ce qu'ils veulent.

Suffit-il d'attendre des Allemands le plan d'assainissement financier qu'on leur a demandé ?

En aucune façon.

Il importe que les Alliés puissent apprécier exactement la valeur du programme que le Reich lui apportera.

⁂

En ce qui concerne le second gros problème, les relations franco-britanniques, on ignore les résultats de l'entretien que M. Poincaré a eu samedi soir avec Lloyd George, lors du passage de celui-ci à Paris.

Du moins, nous pouvons entrevoir la position du Premier Français à l'égard du pacte de garantie.

M. Poincaré consacrait, en effet, sa dernière chronique de la *Revue des Deux-Mondes* à la question d'une alliance franco-anglaise.

Par les lignes suivantes, on pourra se rendre compte que l'éventualité d'un accord était envisagée sans parti-pris, mais avec prudence et circonspection.

Assurément, l'alliance, positive et officielle, de l'Angleterre nous serait très précieuse; elle nous donnerait, sur le continent, beaucoup de la sécurité qui nous manque; elle nous aiderait, par suite, à alléger nos charges militaires; elle nous permettrait de nous consacrer plus tranquillement aux travaux de la paix. Mais, pour que nous soyons tout à fait rassurés, il faudra que l'armée anglaise, ajoutée à la nôtre et à celle de la Belgique, soit en mesure de repousser, et même de prévenir, une agression allemande. Pourrions-nous désarmer, si l'Angleterre désarme et si l'Allemagne ne désarme pas ?

S'il était vrai, du reste, qu'en retour de cette alliance, nous dussions nous engager à ne pas prolonger notre occupation des territoires rhénans, ou même à l'abréger, et si l'Angleterre ne s'obligeait pas formellement à assurer avec nous, au besoin par la prise de nouveaux gages, la scrupuleuse application du traité, l'alliance ne serait plus qu'un trompe-l'œil. Si enfin elle se concluait, sans que l'accord se fût nettement établi, entre l'Angleterre et nous, sur l'attitude à observer devant la conférence financière et sur le règlement ultérieur de la dette allemande, elle aurait le grave inconvénient de nous lier les mains par avance, elle nous enchaînerait, résignés et impuissants, à la politique anglaise, et la France n'aurait plus, tôt ou tard, qu'à prendre le deuil de sa souveraineté.

On peut être assuré que le Président du Conseil sera non moins prudent et avisé que le publiciste !

⁂

Quant à la Conférence de Gênes, la signature de la France étant donnée, nous ne pouvons pas ne pas y aller.

Du moins, pouvons-nous espérer que d'ici la réunion de la grande conférence économique, M. Poincaré saura faire préciser les quelques garanties qu'on a eu l'air de prendre au Conseil Suprême de Cannes.

Nous voulons espérer même qu'on ajoutera quelques garanties supplémentaires, pour sauvegarder toujours les intérêts de la France, et pour éviter, si possible, que les débats ne s'égarent.

Il est à peu près certain d'ailleurs que ce n'est pas le Président du Conseil en personne qui assistera à la dite Conférence.

Il estime, non sans raisons selon nous, que la tâche d'un chef de gouvernement n'est pas de descendre à chaque instant dans l'arène diplomatique pour s'arrêter à des questions de détails.

M. Poincaré entend réserver les interventions personnelles, pour les moments décisifs.

Cette tactique paraît judicieuse.

Dans tous les cas, à l'égard de la conférence de Gênes, M. Poincaré rendra sans doute plus de services à son pays en restant à Paris et en faisant représenter la nation par un homme habitué à ces Congrès internationaux, M. Viviani par exemple.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

La Conférence de Gênes

En vertu de la solidarité gouvernementale, le cabinet Poincaré sera lié par les engagements ayant un caractère définitif, pris par le gouvernement qui l'a précédé. C'est ainsi que le Conseil suprême ayant décidé à l'unanimité la convocation de la Conférence économique de Gênes, la réunion de cette Conférence ne saurait être mise en question. Il est probable toutefois que, du côté français, on s'efforcera de maintenir la discussion, limitée au programme purement économique et financier qui a été arrêté, sans lui laisser aborder les problèmes politiques.

M. Poincaré ne se rendra pas personnellement à Gênes.

Le Nouveau Ministère

Présidence du Conseil et affaires étrangères : M. Poincaré ;
Vice-présidence du Conseil et Justice : M. Barthou ;
Intérieur : M. Maunoury ;
Finances : M. de Lasteyrie ;
Guerre et pensions : M. Maginot ;
Marine : M. Raiberti ;
Agriculture : M. Chéron ;
Instruction publique : M. Léon Bérard ;
Colonies : M. Albert Sarraut ;
Travail : M. Albert Peyronnet ;
Hygiène : M. Paul Strauss ;
Commerce : M. Dior ;
Régions libérées : M. Reibel ;
Travaux publics : M. le Trocquer ;
Sous-secrétaires d'Etat : Présidence du Conseil ; M. Colrat ; Marine marchande : M. Rio ; Postes et Télégraphes, M. Paul Laffont ; Enseignement technique : M. Gaston Vidal ; Aéronautique : M. Laurent Eynac.

Tous les hauts commissariats sont supprimés.

Au ministère de la guerre

M. Louis Barthou, ministre de la justice a présenté, lundi, à 3 heures, à son successeur à la guerre, M. Maginot, le secrétaire général, le chef et les sous-chefs de l'état-major général et les directeurs de ce département.

On envisage la création d'un poste de secrétaire général au ministère de la guerre. Ces importantes fonctions seraient confiées au maréchal Pétain ou au maréchal Fayolle.

Une interpellation

M. Deschanel a adressé à M. Poincaré, une lettre par laquelle il l'informe qu'il a déposé une demande d'interpellation, pour provoquer un échange de vues au Sénat sur la politique extérieure.

La question du pacte franco-anglais

Un article du « Daily Mail »

Le « Daily Mail » dit que les modifications que M. Poincaré désire voir apporter au projet de pacte de garantie anglo-français sont les suivantes :

1. L'assurance que le pacte sera renouvelé au bout de dix ans.
2. Que les états-majors alliés collaborent pour préparer des plans de mobilisation.
3. Que le pacte assure une intervention commune franco-anglaise au cas où l'Allemagne attaquerait la Pologne.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles militaires

La médaille militaire est décernée aux soldats du 7e d'infanterie :

Piganiol Félix, « soldat dévoué et courageux. Très grièvement blessé, le 6 mars 1915, en combattant avec bravoure. »

Villard, Martial, brave soldat : a été grièvement blessé au combat corps à corps, à l'assaut d'une tranchée allemande le 23 décembre 1914, à Mesnil-les-Hurlus, en faisant bravement son devoir. »

Au 7e

M. Maury, capitaine de territoriale, passe au 7e d'infanterie.

Magistrature

M. Ducasse, Président de Chambre à la Cour d'appel d'Agen, est nommé Président de la Cour régionale d'Agen.

MM. André et Castex, conseillers à la Cour d'Agen sont nommés membres de la Cour régionale.

Service vicinal

M. Buffières est nommé cantonnier à Condat.

M. Bordes est nommé cantonnier à Vayrac.

LA GRÈVE GÉNÉRALE des Boulangers

Ainsi que nous l'avons annoncé, les boulangers se sont mis en grève samedi matin et ont fermé leurs magasins.

Depuis lors, la situation, loin de s'améliorer, n'a fait que s'aggraver.

Dans l'après-midi de samedi, en effet, le syndicat général des boulangers du Lot a fait savoir à M. le Préfet que si, dans les 48 heures, un accord n'avait pu s'établir entre les boulangers de Cahors et la municipalité de cette ville, la grève générale éclaterait dans tout le département.

Dimanche, après de nouvelles rencontres entre les autorités et les boulangers, un peu d'optimisme revint : on envisageait le dénouement prochain de la crise.

Mais, subitement, lundi matin, M. le Préfet fut officiellement avisé que le syndicat général de la Boulangerie du Lot s'en tenait à ses décisions de samedi.

C'est donc la grève générale à brève échéance.

⁂

En ce qui concerne la ville de Cahors, le ravitaillement a été assuré sans difficulté dès samedi matin.

Tout le monde a eu du pain.

Pourtant, n'en déplaise à notre excellent confrère de la *Dépêche* qui en la circonstance trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, la satisfaction est loin d'être générale.

Il n'est pas tout à fait exact d'affirmer qu' « à la forme près, ce pain est identique à celui que fournissent journellement les boulangers ».

Nous l'avons « expérimenté », comme tous les Cadurciens, et vraiment l'assimilation des deux qualités n'est pas possible.

Aussi bien, avons-nous reçu maintes doléances déjà de personnes impartiales qui ont confirmé notre expérience personnelle.

Soyons conciliants : si quelques favorisés du sort, ont eu la bonne fortune de tomber sur une fournée convenable, beaucoup d'autres Cadurciens n'ont pas eu cette chance.

Mais, il y a un grief non moins grave.

La municipalité, dit-on, a adressé des recommandations spéciales pour que les pesées fussent effectuées « d'une manière très exacte et plutôt généreuse ».

Il est possible.

Cependant ces instructions ont dû rester en partie lettres mortes.

Qu'on en juge.

Dans un magasin de notre ville, une expérience a été faite : plusieurs ménagères présentes, munies de leur « boule de pain », l'ont pesée. Oh ! surprise ! Il manquait aux unes 100 gr. aux autres 150, et même 160 gr. !!!

Eh ! quoi ? L'Administration devenant commerçante s'empresserait-elle d'adopter les procédés qu'elle réprouve avec une mâle énergie chez les particuliers ?

Quoi qu'il en soit, la satisfaction est loin d'être générale. On dirait même qu'un mouvement de mécontentement se dessine, qui soit appelé à s'accentuer de plus en plus.

De nombreuses ménagères se plaignent, en effet, de la perte de temps que leur occasionne leur approvisionnement en pain. Jugez, par exemple, de la condition des habitants du faubourg St-Georges ! Il leur faut traverser le pont et venir au centre de la ville !

⁂

D'ailleurs la situation va singulièrement se compliquer par le déclenchement de la grève générale dans le Lot.

Dès qu'il a été prévenu, de la menace qui pesait sur notre département, M. le Préfet s'est occupé des mesures à prendre pour assurer le ravitaillement de tous les consommateurs.

Mais, il est à craindre que l'extension du mouvement ait une fâcheuse répercussion sur la qualité du pain.

Car, du moment où tout le département devra être ravitaillé, l'Administration ne pourra plus nous offrir le « pain de luxe » que met en vente la municipalité de Cahors.

Les consommateurs devront se contenter de la « boule de son ».

A ce moment-là, il pourrait bien arriver que les populations trouvassent que la plaisanterie est « saumâtre » et a assez duré.

⁂

Nous avons tenu à résumer aussi objectivement, aussi impartialement que possible la situation.

Nous nous permettrons maintenant de formuler notre avis.

Nous dirons, tout de suite, que la grève actuelle des boulangers est franchement déplorable.

Nous entendons nous placer aux points de vue tant de l'intérêt général que de l'intérêt particulier.

Or, un fait n'est pas douteux : le prix de 1 fr. le kg. de pain paraît excessif.

Qu'il soit possible de vendre du pain et du pain convenable à un prix inférieur, la preuve nous est fournie par maintes villes, comme Toulouse et Agen, par exemple, où le prix est fixé à 0 fr. 90, si nos renseignements sont exacts.

Dans notre départementt même, le Maire de Castelfranc a pris un arrêté, que le *Journal du Lot* du mercredi 11 janvier a publié, taxant le pain à 0 fr. 90.

Tous ces faits montrent sans ambiguïté qu'une réduction du prix du pain est possible.

⁂

Reste à savoir si on a procédé comme il convenait pour obtenir des boulangers la diminution souhaitée.

Ici, nous avons le profond regret de constater que la Municipalité a mal manœuvré.

Quand on entend obtenir une concession, un sacrifice d'une personne, on ne commence pas par la menacer d'une trique.

Or, il faut bien le reconnaître, d'aucuns à la Municipalité semblent avoir une prédilection pour « faire marcher les gens à la cravache ».

Le procédé est peu démocratique.

Les boulangers ont estimé la menace malvenue, inopportune surtout avant l'engagement de tous pourparlers.

Ils ont relevé le défi.

Nous sommes convaincus que si on avait fait montre à leur égard d'un peu plus de courtoisie, si on avait fait appel, non à la violence mais au bon sens, si on avait su par dessus tout manifester un peu de diplomatie, on aurait obtenu de légitimes satisfactions.

Nous estimons, quant à nous, que lorsqu'on entreprend de se mêler des affaires publiques, il faut avoir un caractère souple, il faut cultiver les concessions.

Non pas les concessions totales, mais les petites pour en obtenir de plus grandes par la suite.

Précisons.

Voilà quinze jours que la question d'une nouvelle taxation du pain est soulevée.

La Municipalité a réclamé une réduction de 7 cm.5, soit le prix de 0 fr. 925 le kg.

Avec un peu d'habileté et de doigté, on aurait presqu'aussitôt obtenu des boulangers une diminution de 5 cm.

Mais, voilà : on avait fixé 7 cm.5 ! Il fallait que les boulangers cédassent ou que *ça cassât* !

Ça a cassé !

Est-on plus avancé aujourd'hui ?

Nous en doutons !

Remarquez l'avantage de ce procédé : Si la Municipalité avait accepté cette transaction à 5 cm. au lieu de 7 cm. 5, il n'y avait point de friction, les rapports restaient bons et on pouvait sans difficulté reviser quelques semaines plus tard les prix et obtenir une nouvelle réduction qu'auraient justifiée les cours de la farine, car la farine va encore baisser les mois prochains.

Non ! On a préféré *rompre les ponts* ! On a préféré envenimer la situation et, par la même, rendre impossible toute révision prochaine des nouveaux prix.

Pour remporter une victoire d'amour-propre, la Municipalité, par sa rigidité, aura compromis finalement l'intérêt général, en rendant quasi impossible une nouvelle diminution d'ici 3 ou 4 semaines.

⁂

Voici, enfin, une autre fausse manœuvre.

Nous n'entendons nullement défendre les boulangers, qui, en la circonstance, abusent incontestablement. Mais comment ne pas être frappé de la méthode qui consiste à jeter la suspicion sur une catégorie quelconque de commerçants ?

Certains ont tenté de faire passer les boulangers pour des mercantis.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Si on laisse s'implanter dans notre bonne ville de Cahors de tels procédés de défiance, demain, à tour de rôle, ce sont toutes les catégories de commerçants qui seront suspectées.

Non, vraiment, on ne peut tolérer, au nom de l'intérêt général, au nom aussi de l'aménité de la population cadurcienne, que l'intransigeance et le caporalisme deviennent des procédés de gestion des affaires publiques.

En définitive, nous restons persuadés que le jour où on se décidera à faire appel au bon sens, à la bonne volonté des boulangers, ceux-ci s'empresseront de consentir les réductions que réclame avec juste raison la population entière.

Comme dit la sagesse populaire : « On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre ! »

M. DAROLLE.

⁂

Conseil municipal

Le Conseil municipal réuni en Comité privé les 15 et 16 janvier, après avoir entendu les explications de la municipalité et les représentants du Syndicat des boulangers, a approuvé à l'unanimité les mesures prises et décidé le maintien de la taxe du pain.

Les distributions de pain continueront dans les mêmes conditions.

IMAGINATION D'ESCROC

C'est une audacieuse escroquerie, une mystification peu banale, qui vient de se produire à Lyon, et dont les victimes sont de braves soldats.

L'histoire est simple : mais c'est un fait divers original.

Un individu se présentait lundi, vers 19 heures, au corps de garde du fort Lamothe, (près Lyon), où se trouve cantonné le 99e d'infanterie, qui comprend de nombreuses recrues alsaciennes.

L'homme demanda à parler à l'officier de semaine.

— Je suis, dit l'inconnu en exhibant une carte, inspecteur de la Sûreté générale. Un vol a été commis dans le rapide de Strasbourg à Lyon. J'ai été chargé de l'enquête. Veuillez faire rassembler les soldats alsaciens prmissionnaires, qui se trouvaient dans ce train et laissez-moi seul avec eux.

Le capitaine Marse étant absent, le policier fut conduit au bureau de la 7e compagnie. Là on fit appeler les sept permissionnaires alsaciens, qui comparurent devant le pseudo-inspecteur. Il se fit remettre par eux, sous menace de poursuite en conseil de guerre, tous les billets de banque dont ils étaient porteurs, soit environ 800 francs ; puis, épinglant ces billets soigneusement il les plaça dans sa serviette et s'en alla très digne, disant aux militaires stupéfaits :

— J'emporte vos billets pour en relever les numéros. Surtout, gardez le silence sur cette affaire : sinon, il vous en cuira. »

Le bruit qu'un inspecteur de police était venu enquêter et opérer des saisies au fort Lamothe, parvint le lendemain à la connaissance du colonel. Celui-ci, ayant demandé des détails au chef de la Sûreté lyonnaise, fut très étonné d'apprendre que le sous-officier de garde et les sept soldats alsaciens avaient été dupes et victimes d'un imposteur.

Il fallait que le quidam connût bien son monde et les habitudes de la caserne. Ce que lui a fait, d'autres pourraient le refaire dans de nombreuses casernes, car rien n'est plus facile à un flibustier de se faire passer pour un personnage auprès de soldats de garde, surtout quand aucun officier ne se trouve dans la caserne.

Du reste, on a constaté, il y a quelques mois à peine, à Cahors même, la facilité avec laquelle les soldats étaient cambriolés dans les chambrées. Le fait ne se passait pas seulement à Cahors : les mêmes vols étaient commis dans la région, à Montauban, notamment.

L'imagination des escrocs est grande, et il n'est même pas certain que le cambrioleur des soldats du 99e soit pincé, pas plus que n'ont été pincés la plupart des individus qui cambriolent les chambrées.

LOUIS BONNET.

Bureaux de tabac

Sont nommés débitants de tabac.

Mme veuve Lafage, à St-Cirgues ; Mme veuve Gibergue à Montgesty ; Mme veuve Rossignol, à Uzech-les-Oules ; Mme veuve Mourguès, à Calamane ; M. Charles Denis, à Gourdon.

Contributions directes

Notre compatriote M. Capmas, surnuméraire des Contributions directes est nommé contrôleur. Félicitations.

Contributions indirectes

M. Borderies, vérificateur des Contributions indirectes dans le Lot est nommé à Gourdon.

Enregistrement

M. Fonrouge est nommé receveur de l'enregistrement de 6e classe à Salviac.

Ponts et Chaussées

Notre compatriote M. Jouffreau, agent-voyer au Maroc, est nommé agent-voyer dans le canton de Cazals. Félicitations.

Eboulement

Ces jours derniers, par suite du dégel, de grosses pierres se sont détachées du rocher qui borde la route de Coty, avant d'arriver à la barrière du chemin de fer.

De grosses pierres sont tombées sur la route très passagère dans la journée : heureusement il n'y a eu aucune victime.

Le service vicinal ferait bien d'examiner l'état de ces rochers et de prendre les précautions en usage dans pareilles circonstances.

L. B.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires « Morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors jeudi 19 janvier 1922 :

Dumeau Jules, d'Albas ; Laborie Jean-François, de Boissières ; Malique Henri-Louis, de Cahors ; Marbézy Paul-Julien, de Capdenac-le Haut ; Puéchal Jean-Camille, de Figeac ; Bertrand Amédée-Louis-Eugène, de Luzech ; Fracia Henri, de Martel ; Chalvy Baptiste-Joseph et Vayssié Pierre-Louis de Puy-l'Evêque ; Maury Irénée-Jean-Pierre, de Promilhanes ; Vixès Eloi, de St-Vincent-Rive-l'Olt ; Lamontagne Amédée de Salviac ; Conduché Léon, de Vers ; Roques Baptiste, du Vigan.

⁂

Dans le convoi des soldats du Lot, morts pour la France, qui arriveront jeudi à Cahors, nous relevons les noms des regrettés Malique et Conduché, qui tous deux étaient typographes à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Au nom du personnel de l'imprimerie où Malique et Conduché ne comptaient que de bons camarades, nous saluons leur mémoire et nous prions leur famille d'agréer nos vives sympathies.

L. B.

⁂

L'Association des Ascendants prie instamment les Ascendants d'assister au convoi funèbre de M. Malique Henri, mort pour la France, le jeudi 19 janvier courant à 9 heures du matin, à la gare de Cahors.

Question au ministre des pensions

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des pensions quels sont les emplois pour lesquels les officiers du cadre latéral peuvent d'ores et déjà, concourir et si, seuls, les officiers susvisés remplissant les conditions de l'article 14 de la loi du 26 août 1909, c'est-à-dire ayant quarante ans, seront admis à concourir.

Réponse. — Des dispositions sont actuellement à l'étude en vue de permettre l'attribution d'emplois réservés aux officiers du cadre latéral.

Arrestation

La gendarmerie de Cahors était prévenue, lundi matin, qu'un propriétaire de Lacapelle avait été assommé par son gendre.

Elle se rendit à Lacapelle et constata, en effet, que le nommé Viguier avait été blessé à coups de tisonnier.

L'agresseur était le gendre, le nommé Bergougnoux, 41 ans, dont la réputation est très mauvaise.

Bergougnoux était en état d'ivresse dans la soirée et dans la nuit de dimanche. Il se prit de querelles avec son beau-père et le frappa à coups de tisonnier.

Bergougnoux a été retrouvé par la gendarmerie à Trespoux ; il a été arrêté et a été conduit à Cahors.

L'état de la victime n'est pas grave.

Conférence-Concert

Mercredi 18 janvier 1922, à 5 heures du soir, salle des Petits-Carmes, avec le concours de l'*Orchestre Symphonique*, sous la direction de M. G. Barreau, de l'*Union Artistique et Littéraire*; de M. Camp, baryton, prix de chant du Conservatoire de Toulouse.

Conférencier : M. Bénézet, ancien élève de l'Ecole Normale, professeur agrégé de philosophie au Lycée Gambetta de Cahors.

PROGRAMME

1re Partie

1. Pompeïa, marche de concert, Orchestre.
2. Patrie ! Pauvre martyr obscur (Paladhile), M. Camp.
3. Poésie : le Miracle de St Nicolas (Truffié de la Comédie Française), par M. Jean des Hortes.
4. Conférence : *Un Salon français au 18e siècle*, par M. Bénézet.

2e Partie

5. Symphonie militaire (Haydn), Orchestre.
6. Paysage, mélodie (Reynaldo Hahn), M. Camp.
7. Sonate en *Ré*, piano et violon (Beethoven), MM. Crassous et Barreau.
8. Aime-moi, mélodie (Bemberg), M. Camp
9. **Scène de l'Aiglon**, M. Jean des Hortes avec un élève de l'Union littéraire.
10. Richard Cœur-de-Lion, air de Grétry, M. Camp.
11. Menuet de la Symphonie militaire, Orchestre.

Prix des places : 3 francs.

En raison du succès toujours grandissant qu'obtiennent nos Conférences et de l'exiguïté de la salle des Petits-Carmes, il est prudent de retenir ses places de suite.

Cartes en dépôt :

Aux magasins « Au Printemps », chez Mlle Euphrasie IMBERT, dépositaire de journaux, M. GIRMA et M. LOUIS, libraires.

La salle sera chauffée.

P. O.

M. Couturier, chef de station à Castelfranc, est nommé à Montpon.

M. Meunier, chef de station à Mareuil est nommé à Castelfranc.

CHRONIQUE SPORTIVE

Match E. P. S.-C. C. C (3)

Jolie partie d'ouverture, beau jeu de part et d'autre. Supériorité des violets. Toutes mes félicitations au capitaine et à ceux qui forment cette équipe, quoique très jeunes, puisque ces éléments n'ont pas quinze ans ; elle a la discipline nécessaire qui rend supérieure une équipe bien inférieure. Je vous donne en exemple jeunes de l'Ecole supérieure, et, beaucoup de grandes équipes devraient prendre modèle sur vous. Vous avez gagné par 3 à 0., mais le score aurait été plus élevé si le terrain n'avait été si lourd pour vos petites jambes. Continuez à travailler sous la tutelle de votre très sportif directeur M. Lafage, et vous pourrez prétendre à d'autres succès.

L'équipe rouge a produit bonne impression, elle renferme de bons éléments : Talou aîné, Baudel-Lacoste, James et bien d'autres, mais il lui faut beaucoup d'entraînement. Allons les jeunes, au travail si vous voulez gagner votre petit championnat.

AVIRON CADURCIEN

La journée du 15 janvier n'a pas été favorable aux couleurs Cadurciennes.

Handicapée par des remaniements forcés, la première équipe, malgré toute sa vaillance, ne pouvait qu'être battue en championnat.

Elle s'est présentée sur un terrain atroce, dénudé, glissant, et qui ne possédait pas même un abri pour permettre aux équipiers de se déshabiller. En outre, elle amenait sur ce terrain un talonneur blessé, plusieurs équipiers insuffisamment rétablis et elle était privée par surcroit d'un trois-quart et d'un deuxième ligne remarquables, retenus par la grippe à Cahors.

Dans de telles conditions, les efforts du 15 de l'A. C. n'ont pu sauver que l'honneur du club et il l'a été largement.

Un seul essai vers la fin de la 2e mi-temps, essai dû à un rebondissement imprévu du ball, a donné aux Tokey une victoire qui le rend finaliste de la poule C.

Il faut ajouter que le « Tokey ». dont l'équipe est loin d'être à dédaigner, possédait sur tous nos joueurs des renseignements très précis et qui lui furent très utiles pour marquer nos meilleurs éléments.

Pour démontrer au public cadurcien que les raisons de la défaite sont bien celles que nous énumérons, nous avons conclu avec l'équipe du Tokey un match amical sur notre terrain. Cahors se rendra compte ce jour-là que la valeur de notre équipe, remise sur pied n'a point diminué.

Le Comité.

Foire du 14 janvier 1922

Voici les cours pratiqués :

Bœufs. — Bœufs gras, de 100 à 110 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 70 à 90 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 1.800 à 3.200 fr. la paire ; vaches de travail, de 800 à 1.500 fr. la paire ; bouvillons, de 500 à 900 fr. la paire ; porcelets, de 30 à 70 fr. pièce, suivant grosseur.

Marché. — Poules grasses, 3 fr. 10 ; poulets, 3 fr. 05 ; lapins privés, 1 fr 50, le tout le demi-kilo; pigeons, 5 fr. la paire ; œufs, 5 fr. 25 la douzaine ; truffes, 12 fr. ; oies grasses, 6 fr. ; canards gras, 5 fr. 50, le tout le demi-kilo.

Halles. — Blé néant ; maïs, 42 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 30 fr. les 50 kilos.

Moutons. — Moutons gras, 1 fr. ; agneaux, 1 fr. 50, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, 35 à 75 fr. pièce, suivant grosseur.

Patronage St-Louis

On nous prie d'insérer :

Après la brillante matinée du 15 où un millier de Cadurciens sont venus applaudir nos jeunes acteurs, le Patronage St-Louis, sur la demande de nombreux amis, donnera une deuxième séance ce jeudi 19 janvier à 16 heures.

Prix des places : premières 2 fr. ; deuxièmes, 1 fr.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 2 au 7 janvier 1922, dans le Lot, est la suivante :

Nombre de placements à demeure: 22 hommes.

En extra : 3 hommes, 3 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites: 1 homme, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 5 femmes.

THEATRE DE CAHORS

C'est le samedi 21 janvier que l'excellente tournée Bourgine donnera sur la scène de notre théâtre, en représentation

Claudine à Paris

le triomphal succès de Willy et Colette.

L'interprétation de cette œuvre est de tout premier ordre. Notons qu'une attraction sensationnelle apportera au 2 acte un éclat tout particulier, avec la belle danseuse Graziella Vatéra, étoile des Folies Bergères et de l'Olympia.

Mercuès

Monument aux morts. — La commune de Mercuès inaugurera le dimanche 24 janvier le monument qu'elle a fait ériger à la mémoire des enfants de Mercuès morts pour la France.

Goujounac

Obsèques d'un poilu. — Dimanche ont eu lieu les obsèques de notre regretté compatriote Félix Combes, mort au champ d'honneur.

Le corps de notre malheureux compatriote était arrivé, mardi, en gare de Castelfranc.

Les obsèques ont été imposantes.

Les enfants des écoles, la municipalité, les membres de l'Association des Anciens Combattants, et toute la population de la commune ont suivi le convoi funèbre.

Au cimetière, M. Gélis Louis, président de l'Association des Anciens Combattants, a adressé au regretté camarade Combes, l'éternel adieu en ces termes.

Cher Camarade,

C'est le cœur étreint d'une douloureuse émotion, que je viens au nom des combattants de Goujounac, saluer tes restes glorieux. C'est une mission pénible entre toutes, et puisqu'elle m'incombe en qualité d'ancien camarade, je tiens à rendre hommage ici-même au héros que nous regrettons.

Nous t'avons connu sur les bancs de l'école, où par tes qualités et ton bon caractère, tu avais su conquérir l'estime de tes maîtres. Au régiment tu fus un soldat modèle, aimé de tes chef et de tes camarades.

Quand le 2 août 1914, l'armée germanique envahit notre sol, que la France fit retentir l'appel aux armes, tu es parti pour faire ton devoir.

La guerre se déclancha, lutte gigantesque et terrible où les engins de destruction les plus modernes furent employés. Sous les bombardements inouïs, des villages entiers disparurent de la surface du sol ; mais au milieu de cet ouragan de fer des victimes tombaient, faisant stoïquement le sacrifice de leur vie pour la défense du droit.

Tu fus du nombre de ces héros qui ont sauvé la civilisation et nous saluons en toi l'un des treize enfants de la commune morts au champ d'honneur.

Quand nous passerons devant cette tombe, que nous lirons ton nom gravé en lettres d'or sur cette plaque de marbre, ton souvenir revivra dans nos cœurs et nous t'apporterons des prières et des fleurs vers :

Tous ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie,
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.

Et vous les parents éplorés soyez persuadés que si nous ne pouvons pas atténuer votre douleur, du moins nous la partageons.

Catus

Foire du 13 janvier et Concours d'animaux gras. — La première foire de l'année, favorisée par un temps superbe a été très importante. Les divers marchés aux bestiaux étaient abondamment garnis. Les cours en hausse sur les précédents.

Comme ses devanciers, le concours organisé par le Comice Agricole de Catus, eut un plein succès. Très nombreux étaient les animaux gras amenés de tous les points du canton et des cantons voisins.

Le jury opéra durant des heures. Nous donnons ci-dessous le palmarès que lut à la mairie devant une foule d'auditeurs, M. Raymond Calmels, président du comice, après que le distingué directeur des services agricoles du Lot, M. Lafont, eut fait la critique du concours. M. Emile Delfort, le généreux donateur, s'était par dépêche fait excuser, ses nombreuses occupations à son grand regret, le retenant à Toulouse.

Encore une fois, très bonne journée pour l'élevage et l'agriculture. Félicitations aux membres du comice en général et à M. Lacombe, vice-président, en particulier, la cheville ouvrière comme l'appela si justement M. Lafont des concours passés et à venir.

PALMARÈS

Catégorie Bovine toutes races

1er prix : 100 fr., Frayssinet à Uzech et Laparra à Pélacoy ; 2e prix : 80 fr., Marmier à Caïx; 70 fr., Bessières à Caillac; 60 fr., Laborie à St-Denis-Catus, Pezet à Montgesty, Meysen à Pontcirq; 50 fr., Alaux à Caillac; 40 fr., Brugalières à Catus, Rosières à L'Herm, Arnaudet à Caillac; 30 fr., Galtié, à Montgesty, Tauran à L'Herm, Lafon à Catus, Laborie à Moussac.

Catégorie Ovine

Delfort à Montgesty, 60 fr.; Lafon à Boissières et Boisset à Catus, 50 fr.; Souque à Catus, Soulié à St-Médard, Lafon à Catus, 40 fr.; Pelaprat, à Boissières et Delbreil à Catus, 35 fr.; Rouquet à Calamane, 30 fr.

Catégorie Porcine

1er prix : 80 fr., Desplats à Uzech; 70 fr., Salanie, à St-Denis-Catus; 60 fr., Cantagrel à Salvezou, Pezet à Montgesty, Moles à Catus; 50 fr., Roux à Montgesty; 40 fr., Garrigou à Catus; 35 fr., Fresquet à Dégagnac.

Parnac

Incendie. — Lundi dernier, vers 6 heures du soir, un incendie se déclara dans la grange de M. Bouloumié, ancien maire.

En quelques heures la toiture et les fourrages devinrent la proie des flammes. Grâce au dévouement de la population, accourue tout entière sur les lieux du sinistre, la toiture put être coupée et deux bâtiments annexes purent être préservés.

Le bétail, deux bœufs et un poney, avaient été remisés en lieu sûr.

Les dommages — qui sont considérables — sont couverts en partie par une assurance. On les évalue à plus de dix mille francs.

Limogne

Marché aux truffes du vendredi 13 janvier. — Apportées : 275 kilos, toutes vendues de 28 fr. à 32 fr. le kilo, suivant qualité et grosseur.

Sauzet

Vol dans une église. — Jeudi dernier, pendant que la foire battait son plein, des personnes remarquèrent les allures suspectes d'un jeune homme qui sortait de l'église. Intriguées, elles pénétrèrent dans l'édifice et constatèrent que le tronc de St-Antoine avait disparu. On le découvrit dans un sac-musette déposé dans un coin.

Le voleur, dérangé sans doute, n'avait pu emporter son larcin.

Les gendarmes en tournée furent prévenus, ils commencèrent une enquête, qui rapidement et habilement menée, amena l'arrestation des frères Félix D.., 19 ans, et Prosper D.., 18 ans, forains de passage à la foire.

Conduits à Luzech, où ils passèrent la nuit à la chambre de sûreté de la gendarmerie, ils furent emmenés à Cahors vendredi et mis à la disposition du procureur de la République.

Calvignac

Nous nous faisons l'écho de pères et de mères de famille des villages éloignés du bourg, qui se plaignent de ce que les enfants levés depuis 6 heures 1/2 ne rentrent pour dîner qu'après le catéchisme, à 12 heures 1/2, car ils ne sortent de l'école qu'à 11 heures 1/2.

Le soir, par ce temps de pluie et de brouillard ils ne sortent de l'école qu'à 4 heures 1/2 et ils arrivent à la maison en pleine nuit, après avoir fait un long trajet sur des routes désertes, les enfants pourraient avoir peur.

Les parents demanderaient que l'heure des classes fût fixée comme celle des autres écoles. Cela peut bien se faire, et ça donnerait satisfaction à tout le monde.

Cajarc

Démographie. — Pendant l'année 1921, on a enregistré, à Cajarc : 25 naissances, 7 décés, 8 mariages et 4 transcriptions de décés.

La foire. — Bien que le temps fût pluvieux la foire de Cajarç a eu cependant un succès relatif.

Les cours des animaux de travail sont en baisse relativement forte et il y a baisse sensible sur ceux pour la boucherie. Voici les cours pratiqués :

Foirail : Bœufs de travail de 3.000 à 3.500 fr. la paire; vaches, de 1.800 à 2.500 fr.; bouvillons, de 1.000 à 1.500 fr.; brebis avec agneau, 120 fr.; petit cochon, de 40 à 50 fr. la pièce; viande de boucherie : veau, 3 fr. le kil.; mouton, 2 fr.

Marché : Œufs, en hausse, à 6 fr. 50 la douzaine; poules, 3 fr. la livre; poulets, 3 fr. 50; noix, 150 à 160 fr. l'hectolitre; cerneaux, 12 fr. le kilo.

Halle : Pas de blé; avoine, 27 fr. l'hectolitre; maïs, de 60 à 65 fr.; pommes de terre, 35 fr.

Gramat

Démographie. — Pendant l'année 1921, la mairie a enregistré : 61 décès dont 8 transcriptions ; 28 actes de mariage, deux divorces et 37 naissances.

Répartiteurs. — Sont nommés répartiteurs pour 1922 : titulaires : MM. Mouly Martin, chapelier ; Gratias Henri propriétaire ; Vitrac Mathurin, à Gramat ; Battut Armand, maire de Thégra ; Fabre Jean, maire d'Alvignac.

Supplémentaires : MM. Vieilliescazes Arthur, à Gramat ; Andral Auguste, à Gramat ; Laporte Joseph, à Gramat ; Montméjac, maire de Lavergne ; Lafage maire du Bastid.

Salviac

Une fois de plus un de nos lecteurs se plaint de recevoir d'une façon très irrégulière le « Journal du Lot », remis pourtant très exactement à la Poste.

Nous voulons espérer que le présent avis suffira à mettre un terme... à l'arrêt du journal en cours de route.

Dans le cas contraire nous porterons plainte entre les mains de qui de droit.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

Conseil des Ministres

Ce matin a eu lieu, à l'Elysée, un premier Conseil des Ministres.

Toutes les questions de politique extérieure et intérieure ont été examinées.

⁂

Les Haut-Commissaires

M. Paisant deviendrait Haut-Commissaire à la liquidation des stocks.

La mission serait temporaire et non rétribuée.

M. Paté reste Haut-Commissaire à l'éducation physique.

⁂

Démission de l'ambassadeur des Etats-Unis (?)

D'après la *Chicago Tribune*, M. Myrton T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, donnerait sa démission pour poser sa candidature aux élections sénatoriales dans l'Ohio.

⁂

M. Paderewsky rentre en Pologne

De Londres : M. Paderewsky, actuellement en Californie, rentre à Varsovie pour assister à la réunion de la Diète qui élira le président de la République polonaise.

⁂

L'Allemagne effectue un versement !

Un télégramme de Berlin dit que M. Meyer, ambassadeur d'Allemagne à Paris, aurait averti la Commission des Réparations que le montant de l'échéance du 15 janvier venait d'être envoyé à Paris.

La Commission des Réparations, à Paris, n'a pas encore été avisée.

⁂

La grippe sévit en Suède

De Stockolm : La grippe sévit à un tel point en Suède que certaines mesures militaires ont été ajournées.

La circulation des trains est restreinte.

Le service télégraphique est ralenti.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

CONVOI FUNÈBRE

Monsieur et Madame MALIQUE et leurs filles ;

Madame Veuve BÉDUÉ ;

La famille AVEZOU et tous les autres parents préviennent leurs amis et connaissances de l'inhumation de

MALIQUE Henri

Caporal au 100e Régiment d'Infanterie
Mort pour la France
le 9 Juin 1918 à Reims
Décoré de la Croix de Guerre
et de la Médaille militaire

qui aura lieu le Jeudi matin, 19 Janvier, à 9 heures.

Réunion à la gare.

CONVOI FUNÈBRE

Monsieur et Madame Henri CONDUCHÉ ;

Monsieur et Madame Amédée IMBERT, née CONDUCHÉ, et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances, que le Jeudi 19 courant, à 7 heures, arrivera en gare de Cahors le corps de

CONDUCHÉ Léon

Conducteur Typographe
Caporal aux Tirailleurs Sénégalais
Décoré de la Croix de Guerre

L'inhumation aura lieu à Vers, le vendredi 30 courant, à 11 heures du matin.

CONVOI FUNÈBRE

Madame Veuve DUMEAU, née PEF. FAURE;

Madame Marie DUMEAU et leur famille préviennent leurs amis et connaissances que les restes du

Lieutenant Jules DUMEAU

du 7e Tirailleurs indigènes
Chevalier de la Légion d'honneur
Ancien Elève de l'Ecole normale de Cahors
Ex-Instituteur en Algérie

arriveront à Cahors le jeudi 19 courant.

La famille sera à la gare de 7 h. à 10 h.

Ensuite le convoi sera dirigé sur Albas où l'enterrement aura lieu le vendredi 20, à 9 heures.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve BAUDEL;

Monsieur et Madame BAUDEL et leurs enfants;

Mademoiselle Marguerite BAUDEL;

Monsieur et Madame BUGÈS et leur fils et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Firmin BAUDEL

décédé à Cahors, le 17 janvier 1922, à l'âge de 62 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 19 janvier en l'église Notre-Dame de St-Georges.

Réunion à la maison mortuaire, 18, rue St-Georges.

AVIS DE DECÈS

Madame Laurence SOULAYRÈS, en religion sœur Clothilde de l'ordre de St-Vincent de Paul à Montauban ;

Mademoiselle Alice SOULAYRÈS ;

Monsieur Jules SOULAYRÈS, négociant;

Madame Veuve COURDESSES et ses enfants à Paris ;

Monsieur Jean SOULAYRÈS et sa famille à Douelle ;

Madame et Monsieur BELON et leurs enfants à Montpezat-du-Quercy ;

Madame Veuve DEPEYRE et ses enfants à Montpezat-du-Quercy ;

Madame et Monsieur DESMOULINS et leurs enfants à Montauban ;

Madame Veuve DE PERRETI DELLA ROCA et ses enfants à Toulouse ;

Madame et Monsieur Jules MAURY, receveur à Cahors ;

Madame et Monsieur LABRO, percepteur en retraite, et leurs enfants à Cahors ;

Les familles SOULAYRÈS, DEPEYRE, PIGASSOU, BELON, JARRAZAT, SERS ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve J.-B. Soulayrès
Négociante
NÉE PIGASSOU-DEPEYRE
(Montpezat-du-Quercy)

mère, tante et cousine, décédée le 16 janvier 1922, munie des sacrements de l'église.

L'enterrement aura lieu le mercredi 18 janvier, à 9 h. 1/2, en l'église Cathédrale.

Camionnage en tout genre

M. PRADAL fait prévenir le public qu'il vient de s'établir comme camionneur avec réduction de prix.

S'adresser : 5, rue Fondue-Basse, CAHORS

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 22

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

DEUXIÈME PARTIE

II

L'ANNIVERSAIRE

Pouvait-il sincèrement accuser les seules circonstances ? Non : évoqué avc franchise, ce passé le condamnait. Il se découvrait responsable de légèreté, de faiblesse : responsable pour avoir accepté de partir quand il pouvait prévoir que les ressources ne tarderaient pas à lui manquer ; responsable pour avoir accueilli sans preuves les explications qu'Edith lui avait fournies et dont il lui était facile de saisir l'insuffisance ; responsable pour avoir consenti, sous l'inspiration de ses caresses, à jouir du présent sans le relier au passé ni à l'avenir ; responsable encore pour avoir cédé à ses sollicitations quand elle s'obstinait à lui réclamer une année de paresse et de lâcheté.

Et il lui apparut clairement que s'il tenait à son honneur, le salut ne pouvait lui venir que de sa famille. Sans elle, il s'estimait perdu, puisqu'il ne pouvait, et peut-être de longtemps, restituer cet argent dont il ne voulait pas avoir vécu ; mais il implorait son secours, elle le sauverait. Comment ne le sauverait-elle pas ? N'était-elle point solidaire de sa honte ? Si elle était solidaire de sa honte, il avait donc aussi envers elle des devoirs qu'il avait désertés. Favorisé dans sa naissance, il avait contracté des obligations qu'il avait négligées, un pacte qu'il avait rompu. La famille qui nous doit assistance dans la mauvaise fortune, dans le péril, de quel droit l'oublier dans la poursuite d'un bonheur égoïste dont les conséquences lui sont contraires ?

L'orgueil le séparait de son père. Mais sa mère serait sa confidente. Il lui demanderait la somme nécessaire à sa libération. C'était cela qui pressait. Il fallait avant toutes choses recouvrer l'honneur à ses propres yeux.

Ansi décidé, il regagna l'hôtel en hâte, et écrivit à Mme Roquevillard. Il venait de terminer sa lettre et de la mettre à la boîte lorsque Edith rentra. Il l'aperçut au bout de l'allée et fut presque étonné de la revoir si vite, tant il s'était éloigné d'elle en quelques heures. Depuis un an, elle avait occupé tous ses jours, et son cœur à chaque battement. Se trouvait-elle si rapidement dépossédée de son royaume ?

Quand elle le vit, elle s'arrêta, interdite, puis courut se précipiter dans ses bras.

— C'est toi... c'est toi...

— Mon amie, ma chérie... dit-il avec une grande douceur.

— Tu es là, je suis contente...

Elle montra le lac d'un geste d'effroi, pour expliquer sa course :

— Je viens de là-bas. J'ai suivi la grève. Asseyons-nous, veux-tu ? Je n'ai plus de jambes. J'ai eu si peur.

Elle ne se lassait pas de le regarder. Il retrouvait à sa vue l'ancien enchantement. Le paysage d'automne les entourait de sa volupté fragile. Sur les ruines, l'amour vainqueur se dressait.

Eperdument ils goûtaient un bonheur que tous deux savaient condamné.

Dès lors ils ne parlèrent plus du passé. Lui attendait une réponse à sa lettre. Elle n'osait plus l'interroger, mais redoublait de charme afin de lui plaire. Ce charme s'était modifié. Il n'avait plus rien de provocant ni de perpétuellement agité. La crainte de perdre son amant l'avait rendue humble et soumise, toute faible et tendre. Elle recherchait les conversations, les lectures qu'il préférait. Elle devinait au piano sa musique de prédilection. Lui-même ne la traitait plus qu'avec bonté. De ce renouveau de paix affectueuse, tous deux ne jouissaient qu'avec gêne. Leur accord était sans gaîté, sans conviction, sans confiance.

Le 2 novembre leur fut particulièrement cruel. Afin de se livrer mieux à ses souvenirs de famille que le jour des Morts avivait, Maurice voulut sortir seul, mais Edith implora de l'accompagner. Il accepta sans plaisir, et tandis qu'elle se préparait, il fut l'attendre au Mont Sacré.

— Où allons-nous ? demanda-t-elle en le rejoignant.

— Au cimetière, comme tout le monde aujourd'hui.

Avant de pénétrer dans le cimetière d'Orta, il fallait traverser un champ inculte qui jadis en avait fait partie et qui avait été désaffecté. Les tombes qu'il renfermait dans son enclos étaient invisibles et anonymes. Rien ne les désignait plus au regard, ni un nom, ni une croix, pas même un pli de terre. A cause de la Toussaint, des mains inconnues avaient disposé, çà et là, des gerbes de chrysanthèmes qui transformaient cette prairie en jardin.

Edith et Maurice s'arrêtèrent dans cet enclos que limitaient des marronniers. Les feuilles semblaient ne plus tenir que par la mollesse de l'air. Un coup de vent suffirait à dévêtir les arbres. Avec le soir qui venait, un peu de bise fraîche se leva. Et des feuilles d'or tombèrent en effet, tournoyèrent quelques instants, et allèrent se tasser dan le fossé qui bordait l'allée principale. L'une d'elles se posa sur le chapeau de la jeune femme.

Un tel signe de détresse sur ce visage au teint chaud, aux yeux de feu, sur cette forme de chair qui, dans l'immobilité même, gardait l'animation de la vie, ce fut de quoi achever d'émouvoir son compagnon que ce jour surexcitait.

Comme il se taisait, elle lui montra les chrysanthèmes.

— Les belles fleurs, dit-elle.

Et tous deux songèrent qu'elles recouvraient la mort. Par un retour inconscient sur eux-mêmes, ils regardèrent la rangée d'arbres qui les simulait à demi, et, se rapprochant l'un de l'autre, ils s'embrassèrent sur les tombes.

III

LES RUINES

... Le surlendemain de cette promenade, Maurice fut appelé au bureau de l'hôtel.

— C'est pour une lettre chargée. Le facteur vous réclame.

Il reconnut les enveloppes jaunes dont se servait son père, et fit sauter rapidement les cachets, tandis que la gérante, ayant lu le chiffre de la recommandation, l'observait d'un air admiratif. La lettre, encadrée de noir, contenait à l'intérieur un billet français de cent francs et un chèque de huit mille sur la banque internationale de Milan, signé de sa sœur Marguerite.

« Maintenant, se dit-il, je suis mon maître. »

Après l'humiliation, sa première pensée était orgueilleuse. Rasséréné, il remarqua mieux la bordure du papier, et son cœur se serra. Il y avait eu un malheur pendant son absence. Dans l'extrême jeunesse, et plus tard quelquefois, on n'envisage point la possibilité de perdre ceux qu'on aime : on s'éloigne d'eux sans angoisse, avec la certitude de les retrouver au retour. Au premier deuil, cesse le crédit de l'avenir. Séparé des siens, privé de nouvelles, préservé par l'insouciance de l'âge et l'égoïsme de l'amour, il avait pu ignorer cette inquiétude qui brutalement étreint la poitrine lorsque le souvenir intervient. Souvent, de plus en plus souvent, il évoquait sa famille, il imaginait la place vide qu'il avait laissée. La présence d'Edith ne suffisait pas toujours à chasser ces fantômes. Mais de pressentiments funèbres, il n'en avait jamais eu. Depuis quelques jours cependant, depuis que la saison ajoutait sa fragilité à celle de son bonheur, il revoyait plus distinctement le visage si pâle de sa mère, il sentait sur sa joue la dernière caresse qu'elle lui avait donnée d'une main qui était froide, dont il retrouvait, après un an, le contact.

Le coup qui le frappait ne le trouvait pas préparé. Pourquoi était-ce Marguerite qui avait tenu la plume ? De qui pouvait-elle être en grand deuil, sinon ?... La réponse à cette question, il n'osait pas se la faire : elle s'imposait. Il prit son chapeau et sortit, la lettre à la main. Comment l'aurait-il lue dans ce bureau d'hôtel ? Pas même sur la terrasse, ni dans l'avenue, ni sous le bois : Edith surviendrait dans quelques instants, le surprendrait, et cette douleur-là, elle n'était qu'à lui, il ne la voulait partager avec personne. La partager, c'était la diminuer quand il désirait l'épuiser.

(*A suivre*).